



0007
LETTRE CIRCULAIRE N° /MEF-DGD

A tous

- Chefs BACI, BRPC, CET, CFP ;
- Directeurs Techniques ;
- Directeurs Régionaux ;
- Chefs de bureaux spécialisés et principaux, de Brigades et de postes

Objet : Déploiement général de l'application SIGECOD - CET

Références : Décret n°2022-0517/ PT-RM du 1^{er} septembre 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Générale des Douanes.
- Arrête n°2024-0146 /MEF-SG du 05 mars 2024 fixant le détail des modalités d'organisation et de fonctionnement de la Direction Générale des Douanes.

J'ai l'honneur de vous demander de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le déploiement général du Système Intégré de Gestion du Contrôle Documentaire préalable (SIGECOD) à partir du Jeudi 02 Mai 2024.

Conformément au schéma fonctionnel de traitement des dossiers, l'Intention d'Importation est transmise au Centre d'Expertise Technique (CET) de manière électronique par la Direction Générale du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation (DGCC) via son application SYGOCE.

Ensuite, le déclarant scanne les documents finaux (Intention d'Importation, Facture définitive, liste de colisage, titre de transport et tout autre document nécessaire disponible) et les enregistre dans SIGECOD.

Dès lors, un numéro CET est automatiquement affecté au dossier par le système.

A cet effet, le numéro de dossier CET sera exigé sur toutes les déclarations d'importation dont la valeur FOB est supérieure ou égale à un million (1 000 000) FCFA.

Ce numéro d'enregistrement généré servira à renseigner le champ « Numéro CET » de la case 44 de la Déclaration en détail.

Aussi, après analyse des documents reçus, le Centre d'Expertise Technique (CET) émet un Rapport d'Evaluation de risque (RE) que le Bureau de dédouanement recevra également par voie électronique dans SYDONIA.

En outre, à l'arrivée des cargaisons sur le territoire national, le CET effectue des inspections non intrusives des chargements au niveau de ses sites de scannage dont les résultats sont mis à la disposition des bureaux de dédouanements à partir des T1 dans SYDONIA.

Au terme de la procédure de dédouanement dans les Bureaux ouverts à cet effet, les dossiers composés du Rapport d'Evaluation (RE), des résultats du Scannage des cargaisons et de la Déclaration en détail liquidée, sont envoyés au CET pour la phase de réconciliation.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente, dont toutes difficultés éventuelles d'application doivent m'être signalées.

Ampliations :

-Original-----01
-MEF-----01 P/CR
-DGD-DGA-SP-----03
-BACI-BRPC-CET-CFP----04
-Ttes Dtions-----07
-Archives -----01

Samanko II, le

16 AVR 2016



LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

[Signature]
Inspecteur Général Amadou KONATE
Chevalier de l'Ordre National